



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

26^e SÉANCE TENUE LE 5 MARS 2007

DATE : Le 5 mars 2007

HEURE : 13 h 30

LIEU : Maison du citoyen, salle des comités

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président, conseiller, district de la Rivière-Blanche (n^o 15)
M. André Laframboise, vice-président, conseiller, district de Lucerne (n^o 2)
M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n^o 1)
M. Philippe Thompson, producteur agricole

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personnes-ressources :

M. Éric Boutet, chef de division, planification, réglementation et transport
M^{me} Nathalie Giguère, coordonnatrice / aménagement
M^{me} Rachel Laflamme, coordonnatrice en urbanisme, secteur de Gatineau
M. Jean Lepage, directeur, Service aux entreprises, CLD Gatineau

Autre :

M. Maurice Blais

ABSENCES :

Membres :

M^{me} Linda Giraldeau, productrice agricole
M. Dany Lachaine, producteur agricole

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

Le président constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 13 h 30.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est accepté en ajoutant quatre sujets à l'article varia.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2007
4. Signature du procès-verbal de la séance du 5 février 2007
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 février 2007
6. Date de la prochaine assemblée
7. Modification du règlement de zonage 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but d'agrandir le champ de tir du Service de police de la Ville de Gatineau situé dans l'Agroparc zone A-19-053 et A-03-157 – district électoral de la Rivière-Blanche
8. Période de questions des citoyennes et citoyens
9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 23B et ses subdivisions d'une superficie de 50,11 hectares (123,8 acres) et ce, dans le but de vendre la majeure partie de cette propriété à la ferme Clavelle, laquelle souhaite développer un élevage de bovins, district de la Rivière-Blanche (n° 15)
10. Varia :
 - a) Plan d'action agro-alimentaire
 - b) Coupe d'arbres à l'aéroport de Gatineau
 - c) Projets
 - d) Conciliateur arbitre
11. Dépôt de documents :
 - 11.1 Correspondance – Maurice Blais, cours d'eau Smith
12. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 février 2007

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2007 est accepté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 5 février 2007

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2007 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 février 2007

On dépose, à titre d'information le tableau intitulé : « Suivi des recommandations du CCA ».

6. Date de la prochaine assemblée

On confirme que la prochaine séance du CCA se tiendra le 2 avril 2007 à 17 h.

7. Modification du règlement de zonage 502-2005 de la Ville de Gatineau dans le but d'agrandir le champ de tir du Service de police de la Ville de

Gatineau situé dans l'Agroparc zone A-19-053 et A-03-157 – district électoral de la Rivière-Blanche

CONSIDERANT QUE le Service de police de Gatineau a pour projet d'agrandir son champ de tir pour permettre la pratique du tir à longue portée (carabine) sur la propriété de la Ville;

CONSIDERANT QUE le règlement de zonage limite les droits d'extension d'un usage dérogatoire à 50% de la superficie totale occupée par cet usage et que la superficie de l'agrandissement projeté excède cette norme;

CONSIDERANT QUE pour rendre conforme le projet, la Ville doit modifier son règlement de zonage pour autoriser l'usage «champ de tir» dans la partie ouest de l'Agroparc;

CONSIDERANT QUE le projet du Service de police découle de l'obligation, par la loi, du maintien à jour des connaissances et des compétences des membres de la police de Gatineau;

CONSIDERANT QUE le projet est inscrit au Plan triennal d'immobilisation 2006-2007-2008 de la Ville dans lequel il est prévu un montant de 100 000\$;

CONSIDERANT QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ n'est pas requise, les terres constituant l'Agroparc ayant été acquises par un organisme public avant l'entrée en vigueur de la LPTAQ, leur conférant par le fait même un droit acquis en vertu de l'article 104 de la loi;

CONSIDERANT QUE le projet sera sans effet significatif sur le potentiel de développement agricole de l'Agroparc;

CONSIDERANT QUE le projet ne contrevient pas au processus de mise en valeur du territoire agricole de la Ville de Gatineau :

R-CCA-2007-03-05 / 05

Que ce comité recommande au conseil de procéder au changement de zonage visant à autoriser l'agrandissement du champ de tir du Service de police de Gatineau dans l'Agroparc.

ADOPTÉE

8. Période de questions des citoyennes et citoyens

Arrivée de M. Maurice Blais.

La problématique relative à la gestion des eaux de surface, au nettoyage des cours d'eau, à la présence de barrages de castors, aux responsabilités du gouvernement du Québec, de la Ville de Gatineau et des propriétaires est soulevée.

Départ de M. Maurice Blais.

9. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 23B et ses subdivisions d'une superficie de 50,11 hectares (123,8 acres) et ce, dans le but de vendre la majeure partie de cette propriété à la ferme Clavelle, laquelle souhaite développer un élevage de bovins, district de la Rivière-

Blanche (n° 15)

CONSIDÉRANT QU'une requête a été formulée en vue d'obtenir un appui de la Ville de Gatineau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner et de lotir une partie du lot 23B et ses subdivisions d'une superficie de 50,11 hectares (123,8 acres) et ce, dans le but de vendre la majeure partie de cette propriété à la ferme Clavelle, laquelle souhaite développer un élevage de bovins;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de morcellement assurera un développement agricole d'une propriété bénéficiant d'un droit acquis d'une superficie de 1 hectare au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la superficie d'environ 7 370 mètres carrés conservée par le requérant, en plus de son droit acquis sur une superficie de 10 000 mètres carrés, devra éventuellement faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra à la Ferme Clavelle de réaliser son projet d'élevage de bovins;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme au plan stratégique 2003-2007 ainsi qu'au processus de mise en valeur du territoire agricole de la Ville dont l'objectif recherché est l'implantation de nouvelles entreprises agricoles sur le territoire agricole Gatinois :

R-CCA-2007-03-05 / 06

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande d'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 23B et ses subdivisions d'une superficie de 50,11 hectares (123,8 acres), et ce, dans le but de la vendre à la ferme Clavelle, laquelle souhaite développer un élevage de bovins.

ADOPTÉE

10. Varia :

a) Plan d'action agro-alimentaire

On présente les grandes lignes du plan d'action agro-alimentaire préparé par Développement économique - CLD Gatineau.

b) Coupe d'arbres à l'aéroport de Gatineau

On demande de vérifier si un certificat d'autorisation pour effectuer une coupe d'arbres, près de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Gatineau, a été effectué au Centre de Services du secteur de Gatineau.

c) Projets

On mentionne qu'une rencontre des producteurs agricoles et des grands Chefs cuisiniers des Hôtels d'Ottawa est en préparation.

On mentionne également que les producteurs agricoles de la Ville de Gatineau

et de la région immédiate démontrent un intérêt pour un marché public de qualité, de fin de semaine, sous un chapiteau (40 à 60 kiosques) et bien localisé (ex. parc Jacques-Cartier).

d) Conciliateur arbitre

On souligne que l'appel d'offre pour la nomination d'un conciliateur arbitre sera effectué d'ici quelques semaines.

11. Dépôt de documents :

11.1 Correspondance – Maurice Blais, cours d'eau Smith

12. Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 30.